



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Le Conseil Municipal,

- Suspension de séance de 20h22 à 20h27

- ADOPTE le budget prévisionnel de l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes, pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>20 673 262 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>3 779 781 €</b>

---

**TOTAL** **24 453 043 €** – **A LA MAJORITE**

- DECIDE de maintenir en 2017 les taux votés en 2016 pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti :

- Taxe d'habitation : 15,19 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,54 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,22 % – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de ramener le tarif « Commerce non sédentaire » voté en 2016 et 2017 de 20 € par jour à celui de 2015, à savoir 12 € par jour – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le versement d'une avance remboursable de 100 000 € à la Caisse des Ecoles pour lui permettre de faire face aux aléas liés au retard des versements de l'Etat et à ses obligations vis à vis des salariés et fournisseurs – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché 2015/06 « Fourniture et livraison de repas en liaison froide » avec la société SOGERES modifiant l'indice de révision de prix suite à la suppression de l'indice prévu initialement, PRECISE que, conformément aux dispositions du marché, l'avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE la mise en application des dispositions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 du décret n° 2007-606 du 25 avril 2017, AUTORISE la fixation des redevances dues pour occupation du Domaine communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz, AUTORISE la revalorisation annuelle automatique du montant des redevances et AUTORISE l'émission de titres de recettes auprès de GRDF chaque année pour percevoir les redevances – **A L'UNANIMITE**

- ADOPTE dans le cadre du Budget primitif 2017, la répartition des subventions aux associations et organismes désignés pour un montant global de 537 963 € – **A LA MAJORITE**

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à un sapeur-pompier volontaire du centre de secours d'Eragny dans la cadre des jeux mondiaux des pompiers et policiers – **A L'UNANIMITE**

- EMET un avis favorable au rapport annuel 2016 du Contrat de Ville Intercommunal – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à mettre en œuvre pour l'année 2017, le projet « Fracture numérique : réduire les inégalités d'accès à l'emploi » et AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Social Européen pour un budget annuel 2017 de 32 900 €, comprenant les dépenses directes de personnel ainsi que des dépenses de fonctionnement rattachables au projet – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour la période du 3 janvier au 7 juillet 2017 le montant des subventions accordées aux écoles pour la mise en place d'ateliers sur le temps scolaire, pour un montant total de 10 790 € – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement des crèches municipales – **A LA MAJORITE**

- APPROUVE l'application de la pénalité de 8 € en cas d'oubli de pointage, DECIDE d'appliquer une pénalité de 10 € en cas d'arrivée des familles après l'heure de fermeture des crèches municipales, dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune, à compter de la création de ces tarifs – **A LA MAJORITE**

- ACCEPTE l'offre de minoration du taux de cotisation proposé par la société SOFAXIS et AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la société SOFAXIS dans le cadre du contrat groupe avec le Centre Interdépartemental de Gestion – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de créer :

- Au 1<sup>er</sup> avril 2017

Filière Sociale

Cat. A Psychologue de classe normale

2 postes à temps non complet

- Au 1<sup>er</sup> juin 2017

Filière Animation

Cat. C Adjoint d'animation

1 poste

DECIDE de supprimer :

- Au 1<sup>er</sup> février 2017

Filière Sociale

Cat. A Puéricultrice de classe supérieure

1 poste

- Au 1<sup>er</sup> avril 2017

Filière Animation

Cat. C Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

4 postes

- Au 1<sup>er</sup> juin 2017

Filière Animation

Cat. C Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

1 poste - **A L'UNANIMITE**

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 55.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Monique MERIZIO, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES, Nathalie BRAHAMI, Annabelle VICENTE, Alexandre KARADJINOV, Adjoint au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL, Mamadou WADE, Alain GAUDISSABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Pierre HERBELOT (à partir de 20h57), Frédéric TOURNERET, Jérôme GONTIER, Virgile EDRAGAS (à partir de 20h32), Yannick TOUCHET, Nicole THENIN, Philippe RELIN, Fadila BOUZIANE, Yannick MAURICE, Gérard BURN, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Pierre HERBELOT a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 20h57)

- Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR

- Madame Uma SANKAR a donné pouvoir à Madame Nathalie BRAHAMI

- Madame Elodie SPRINGER a donné pouvoir à Madame Monique MERIZIO

- Monsieur Virgile EDRAGAS a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS (jusqu'à 20h32)

- Madame Anne-Sophie SIMOES CARVALHO a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

- Monsieur Karim ZIABAT a donné pouvoir à Madame Fadila BOUZIANE

Absents :

- Madame, Messieurs, Stéphane CAPDET, Frédéric PARENT, Audrey MOREAU.

Madame Yannick MAURICE a été désignée comme secrétaire de séance.